

Responsable de gestion des ressources humaines

RNCP5449 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	315, 313
Code(s) ROME	M1503, M1502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	13/10/2009

Certificateur(s)

Institut des professions des affaires et du commerce (IPAC)

<http://www.ipac-france.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable de gestion des ressources humaines exerce des activités managériales, techniques, commerciales.

Activités managériales :

- gestion des flux et participation à la planification des besoins,
- gestion des ressources, des compétences,
- participation active à la réflexion permettant d'avoir une vision globale d'un projet de développement.

Activités techniques :

- gestion des processus de recrutement
- explication de situations juridiques (règles de droit du travail, du système de paie)

Activités commerciales :

- valorisation de l'entreprise auprès de différents publics : candidats - partenaires sociaux ou privés;
- négociation avec les représentants des salariés ou les salariés eux-mêmes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification atteste des capacités qui relèvent à la fois du champ professionnel et aussi de compétences transversales. Champ professionnel :

- Il maîtrise les connaissances juridiques et comptables liées au droit du travail et à la partie comptable relevant des ressources humaines (paie - social).
- il maîtrise les techniques de recrutement et les outils associés : analyse d'un poste - conduite d'un entretien - gestion d'une base de données de salariés ou de candidats.
- il met en oeuvre les outils nécessaires à la mise en oeuvre d'une action de promotion ou de relations publiques.

Compétences transversales :

- Il appréhende la vie de l'entreprise dans sa globalité et les contraintes de son évolution future, et en réfère à la Direction
- Il maîtrise la communication et conduit un dialogue de nature générale sur les besoins de l'entreprise
- il établit le lien entre l'évolution des tendances du marché du travail et les besoins/capacités de l'entreprise et en explicite les caractéristiques à la Direction, aux salariés et à leurs représentants.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Toutes les entreprises industrielles et de services dont la taille nécessite la présence d'une personne qualifiée en Ressources Humaines et Sociale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans les Petites et Moyennes Entreprises : - Responsable des Ressources Humaines.

- Responsable de la Paie et du social.

Dans les grandes entreprises :

- Responsable de la formation.
- Chargé(e) de la promotion.
- Responsable du recrutement.
- Chargé(e) de la communication interne.

Dans les entreprises de travail temporaire, majoritairement en agence :

- Responsable d'agence.
- Chargé(e) de recrutement.
- Commercial(e).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 135 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 515
Jugés difficiles à recruter	24 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Président : le Directeur de l'IPAC Représentant IPAC : Direction des études - 2 formateurs

Collège Salarié : 4 représentants

Collège Employeur : 2 représentants

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président : le Directeur de l'IPAC ou son représentant IPAC : la direction des études

La représentante de la DDTE (correspondant(e) VAE)

Collège salarié : 1

Collège employeur : 1

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 13/10/2009

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP9418

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

informations sur la certification : info@ipac-france.com

<http://www.ipac-france.com>

Esarc Evolution

Interfor Amiens

CCI de Nouméa

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5449/>